



59^{ème} Congrès FDSEA de Haute-Savoie
Vendredi 27 janvier 2006 à Bonneville

10 résolutions pour la FDSEA en 2006

PHAE : un maintien et une revalorisation indispensable

Les négociations de la PAC, consécutives aux accords de Luxembourg (juin 2003) et les débats en cours dans le cadre du règlement développement rural 2007-2013, remettent en en cause la PHAE.

Il est nécessaire de rappeler que la création de la prime à l'herbe visait à compenser les écarts de soutien entre éleveurs en zone herbagère et ceux de la zone à ensilage ou céréalière.

Toute remise en cause de la PHAE est inacceptable. C'est pourquoi nous intensifions nos efforts pour le maintien et la revalorisation de la PHAE pour les prochaines années.

Par ailleurs, nous demandons la conversion automatique des CTE herbagers en PHAE sur une enveloppe complémentaire nationale, intégrée dans le budget PHAE.

ICHN : pour que l'État tienne ses engagements

Alors que l'avenir de la PHAE est compromis, celui des ICHN n'est guère mieux garanti. Nous avons déjà constaté les difficultés pour l'État à tenir ses engagements de revalorisation des ICHN dans les débats de la loi de finances 2006.

L'État, une nouvelle fois, cède aux démons de la régionalisation, c'est-à-dire ne remplit pas son rôle de responsabilités et lance une *patate chaude* sur le terrain.

Nous sommes clairement contre cette régionalisation proposée des ICHN, qui ne peut être que source de discrimination entre territoires et agriculteurs, et qui va créer une véritable *foire d'empoigne* entre les départements.

En conséquence, nous demandons une gestion nationale du budget ICHN

DPU : pour une revalorisation des DPU 74

Globalement très peu bénéficiaire du premier pilier de la PAC, dotée de DPU historiques très faibles (4^{ème} plus faible valeur de France hors ADL), la Haute-Savoie, de part son parcellaire, va perdre une part de ces soutiens.

Il est donc demandé une forte revalorisation des DPU 74 allant dans le sens d'un rééquilibrage des soutiens en France entre les territoires et les productions. La réserve nationale peut tout à fait le permettre.

Pour un aménagement concerté et un développement durable

Soumis à une pression urbanistique très forte depuis plusieurs années à laquelle s'ajoutent des infrastructures dévastatrices pour l'agriculture (*A 41, Transchablaisienne, hôpital de Contamine sur Arve, ...*), les positions défendues par la FDSEA depuis plus de 15 ans sont reprises, à leur compte désormais, par certains élus et certaines associations.

Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Mais cela ne suffit pas ! En 2006, nous voulons des actes concrets. Nous souhaitons que l'ensemble du territoire soit couvert par des SCOT qui obligent certains élus locaux à rentrer dans des démarches intercommunales, à densifier l'habitat et à réfléchir leur PLU, en prenant de la hauteur, sans craquer devant les pressions de la spéculation immobilière.

Nous attendons aussi la signature, comme l'a promis, le Préfet il y a 6 mois, des premières ZAP (*zone agricole protégée*). Il s'agit de sécuriser le foncier stratégique pour certaines exploitations agricoles ou certains secteurs, mais en aucun cas que ces ZAP servent d'alibi pour liquider le reste.

Nous serons vigilants et nous n'aurons sur ce dossier aucune hésitation à ester en justice et nous allier avec des organisations soucieuses d'un développement durable pour notre département.

Enfin, nous voulons passer, pour certains secteurs géographiques sensibles, à une phase active de portage paritaire du foncier (*collectivités/profession*). Nous estimons que l'Établissement Public Foncier (*l'EPFL*) peut être un relais adapté pour la sauvegarde de certaines terres agricoles. La condition de réussite et d'engagement restent le respect des intérêts de chacun et la préservation des espaces agricoles à long terme.

GMS : pour une liste positive des magasins partenaires

L'action syndicale, à l'encontre de certaines enseignes et magasins de la grande distribution qui abusent de leur position dominante, s'intensifie (*exemple : fromage à tartiflette, secteur des fruits et légumes, etc...*).

Néanmoins, grâce à l'observatoire GMS FDSEA/JA et prochainement en lien avec d'autres représentants des filières savoyardes, il est décidé d'aller vers une reconnaissance des efforts significatifs et durables constatés dans certains magasins.

À moyen terme, certains magasins, suivant des critères objectifs et variés (*présence significative et valorisation des produits savoyards AOC-IGP, prix payé aux producteurs, etc...*), se verront attribuer un label de « *magasins partenaires de l'agriculture locale* » (marque en cours d'élaboration).

Assurance récolte : pour une prise en compte des fourrages

Les accidents climatiques vécus durant l'été sur le secteur du Bas Chablais et du lac d'Annecy démontrent la nécessité de mettre en place des dispositifs solidaires et obligatoires qui sécurisent le revenu des agriculteurs.

Nous souhaitons :

- d'une part que l'ensemble des productions végétales et animales soit d'une manière ou d'une autre couvert par l'assurance récolte,
- et d'autre part, que les fourrages soient aussi pris en compte dans ce dispositif.

Nous demandons, aussi, au Conseil Général de la Haute-Savoie d'entamer rapidement une réflexion aux côtés de la profession pour s'intégrer, le plus utilement possible, dans ce dispositif.

Loup : pour des mesures efficaces de protection et d'indemnisation

Il s'agit d'un dossier au cœur de la problématique du maintien de l'élevage en zone pastorale.

Tous les éleveurs sont concernés. Ce dossier cristallise beaucoup de ressenti et témoigne d'une rupture avec un pan de la société qui considère, à tort, que les espaces agricoles, naturels et pastoraux doivent exclure l'homme.

Pour nous, pastoralisme et loup sont incompatibles. Nous faisons clairement le choix d'une agriculture présente sur le territoire et ne souhaitons pas un retour au Moyen-Age.

Nous demandons, par ailleurs, un réexamen de mesures efficaces de protection des troupeaux et que les éleveurs soient entièrement compensés pour les efforts à réaliser.

Nous demandons que les indemnisations concernent l'ensemble des troupeaux, quelle que soit leur taille. Sinon ce sera une véritable hécatombe pour les petits et moyens troupeaux ovins.

En ce qui concerne la FDSEA, elle est très claire dans ses positions contrairement au syndicat minoritaire qui veut courtiser les éleveurs d'un côté, et pactiser avec des *khmers verts*.

Sur ce dossier, nous ne transigerons pas. L'agriculture de Haute-Savoie est déjà soumise au cannibalisme foncier. Une prédation, à la fois, suffit !

Gens du voyage : pour le respect stricto sensu du schéma d'accueil

L'année 2006 sera une année de test où le schéma d'accueil des gens du voyage doit s'appliquer.

Juridiquement, nous attendons du Préfet qu'il fasse respecter la loi.

Pour cela, l'agriculture, sous l'égide de la Chambre d'agriculture, de la FDSEA et des JA, s'est mise en recherche de terrains qui pourraient permettre l'accueil des grands passages. La contrepartie en est, bien évidemment, le respect du travail des agriculteurs sur l'ensemble du territoire.

Nous demandons aux Pouvoirs Publics d'être très fermes sur ce sujet pour éviter des débordements compréhensibles vis-à-vis d'agriculteurs excédés.

Contrôles administratifs : pour plus de pragmatisme

Conscients de leurs devoirs et responsables comme tous chefs d'entreprise, les agriculteurs acceptent les contrôles.

Néanmoins, nous demandons aux corps de l'administration chargés de mettre en œuvre les réglementations (*eco-conditionnalité, financement de l'agriculture, etc...*), de faire preuve de pragmatisme.

Nous n'accepterons plus l'inquisition du CNASEA. Nous demandons aux corps de l'État qui mettent en œuvre la conditionnalité, de remplir avant tout un rôle pédagogique plutôt que de sanctionner aveuglement les agriculteurs.

Quads : pour un encadrement de ce type de loisir

Les agriculteurs sont soumis à toutes sortes de calamités naturelles sur leurs exploitations, (*de la grêle aux campagnols*), auxquelles s'ajoute une faune entretenue (*sangliers, cervidés et maintenant loup*) sans compter les passages intempestifs des camps de gens du voyage.

Un phénomène inhérent à notre société de loisirs se développe : les quads.

Nous demandons au Préfet d'agir rapidement et de rappeler les conditions d'utilisation de ces outils de loisir, encadrées par la circulaire du 6 septembre 2005.

Une opération d'informations doit rapidement être mise en œuvre dans la presse, auprès des concessionnaires et des clubs de quads. Les dégâts sont, dans certains secteurs, déjà inacceptables.

La circulation anarchique de ces engins fait courir un risque aux utilisateurs des chemins ruraux.

Les espaces agricoles et naturels ne sont pas des *défouloirs* où n'importe qui fait n'importe quoi !